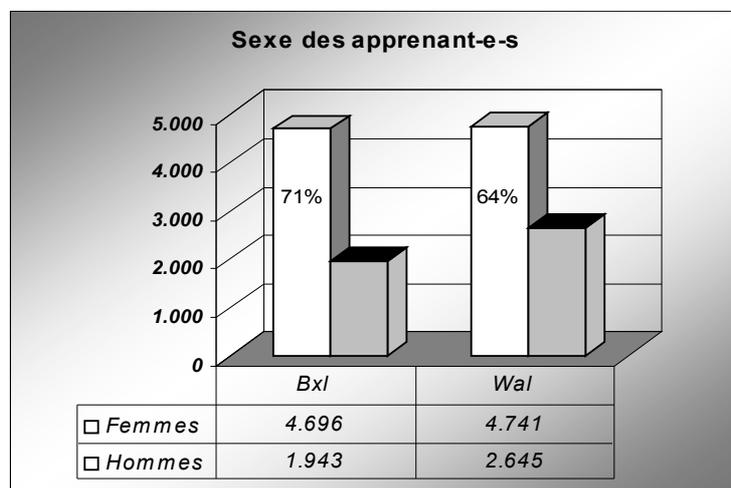


### 3. LES APPRENANTES ET APPRENANTS <sup>1</sup>

#### GENRE

Les femmes représentaient 65% de l'ensemble des apprenants – ou plus justement 67%, si l'on ne tient pas compte ici du public de l'ADEPPI, qui à l'instar de la population carcérale est essentiellement masculin (94% des 662 apprenants de l'ADEPPI sont des hommes).



La sur-représentation des femmes, plus forte à Bruxelles (71%) qu'en Wallonie (64%), pourrait sembler de prime abord liée au fait que de nombreux opérateurs bruxellois (plus de la moitié !) comptent exclusivement des apprenantes femmes, alors que de tels opérateurs sont rares en Wallonie (5 en tout, tous basés à Liège).

(c'est-à-dire en retranchant le nombre de femmes auprès d'opérateurs « seulement femmes »), les apprenantes restent majoritaires, en Wallonie et à Bruxelles, comme le montre le petit tableau ci-dessous.

Toutefois, même en ne considérant que le public des opérateurs « mixtes »

Proportion Femmes / Hommes auprès des opérateurs avec un public mixte

(NB : ADEPPI) sans	Bxl	%	Wal	%
Femmes	2.666	58%	4.443	63%
Hommes	1.943	42%	2.645	37%
	<b>4.609</b>		<b>7.088</b>	

Or ces proportions Femmes / Hommes ne sont pas des moyennes uniformisant des situations contrastées : il est effectivement exceptionnel que les apprenants masculins constituent plus de la moitié des apprenants au sein d'un même organisme (6 cas, en dehors de l'ADEPPI). Il n'y a pas non plus (faut-il le préciser ?) d'opérateur accueillant uniquement un public masculin.

Ces simples observations ne permettent évidemment aucune hypothèse quant aux raisons de la moindre participation des hommes dans les formations du secteur. Mais elles invitent à analyser plus finement ce phénomène et à chercher les moyens de rencontrer plus adéquatement le public masculin, qui n'est pas mieux loti que les femmes quant à la maîtrise de l'écrit et des connaissances de base.

Un mot encore pour clôturer cette section consacrée au genre. La présence massive d'opérateurs « exclusivement femmes » à Bruxelles, et le fait qu'on en trouve très peu en Wallonie, si ce n'est

<sup>1</sup> . Dans cette section concernant le public, les opérateurs partenaires du Plan d'alphabétisation bruxellois qui organisent des actions en propre sont comptabilisés séparément pour les unes et les autres (donc deux fois). Le nombre d'opérateurs devient ainsi 91 à Bruxelles (mais reste 63 en Wallonie, soit un total de 155 opérateurs en comptant l'ADEPPI mais pas les 3 coordinations L&E).

dans des quartiers à forte densité de population d'origine étrangère, laisse penser qu'il s'agit là d'une adéquation – peut-être excessive ? – à un public pour lequel la mixité n'est pas la norme. Ce n'est en tout cas pas l'effet d'un recrutement spécifique du public 'femmes' par des opérateurs traditionnellement féminins. On soulignera à cet égard que des organismes tels que *Vie féminine* à Namur, ou à Verviers le *Centre Femmes* et les *Femmes prévoyantes*, comptent bon nombre d'apprenants masculins.

### AGE

Au total pour Bruxelles et la Wallonie (hormis l'ADEPPI)<sup>2</sup>, un peu plus des 2/3 des apprenants ont entre 26 et 50 ans, les moins de 25 ans constituent 18% du public, les plus de 50 ans 13%. Ces proportions sont fort similaires dans les deux Régions, et tant pour le public de L & E que celui des autres opérateurs. Elles varient également peu d'une année à l'autre.

Age	Bxl	Wal	moyenne B-W	Adeppi (données 2005)
- de 18	0,1%	1,8%	1,1%	0,5%
18-25	17%	18%	18%	29%
26-50	67%	69%	68%	68%
51 et +	16%	11%	13%	3%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%

### NATIONALITÉ

Globalement, 76% des apprenants sont de nationalité étrangère, proportion qui a peu varié depuis le début des années 90.

Plusieurs observations peuvent cependant être faites à cet égard.

La première est que les Régions diffèrent sur ce plan : la proportion d'apprenants étrangers est moindre en Wallonie (70%) qu'à Bruxelles (84%), Région où la population étrangère est globalement nettement plus importante qu'en Wallonie<sup>3</sup>.

Le public de l'Adeppi est quant à lui habituellement constitué d'environ 45% d'apprenants belges pour 55% d'étrangers.

<sup>2</sup> . L'Adeppi n'a pas communiqué cette année de données détaillées pour les caractéristiques de ses apprenants, mais vu les faibles variations du critère 'âge', on peut sans risque reporter les données de l'an dernier. Notons que sous l'angle de l'âge également, son public est plus en rapport avec le profil de la population carcérale : très peu d'apprenants ayant passé la cinquantaine, et davantage de jeunes entre 18 et 25 ans (29%).

<sup>3</sup> . En 2006, 27% de la population bruxelloise est de nationalité étrangère, 9% en Wallonie (source : Statbel). Ces proportions sont constantes depuis le début des années 2000, malgré le nombre important de naturalisations. Notons que ces données concernent uniquement les résidents enregistrés et ne peuvent donc rendre compte de la présence de personnes en situation transitoire ou irrégulière.

La seconde observation quant à la répartition Belges / Etrangers est qu'une large part des apprenants belges sont des allochtones ayant acquis la nationalité<sup>4</sup>. Dans leur réponse au questionnaire, les opérateurs signalent d'ailleurs fréquemment, à côté de la mention « Belge », la nationalité d'origine des apprenants.<sup>5</sup>

Ceci pose d'une manière cruciale la question d'une offre de cours accessible au public belge 'de souche' : la composition habituelle des groupes du secteur de l'alpha confirme en effet souvent ces personnes dans l'impression que cette offre ne leur est pas adressée, et que pour ainsi dire, « l'alphabétisation, c'est pour les étrangers ».

De fait, les opérateurs qui accueillent des apprenants 'belges de souche' ont souvent attiré ce public par un recrutement spécifique ou des campagnes de sensibilisation ciblées.

Le groupe verviétois *Osons en parler*, un groupe d'apprenants qui ont été à l'école en Belgique, mais y ont connu l'échec et en sont sortis illettrés, a été pionnier dans le travail de sensibilisation et d'accompagnement vers l'alpha de personnes ayant vécu des expériences similaires. D'autres initiatives du même type ont vu le jour depuis.<sup>6</sup> On peut attendre que ces démarches, jointes à l'important travail de sensibilisation mené actuellement par Lire et Ecrire auprès d'organismes-relais<sup>7</sup>, contribueront à constituer un public plus mixte sous l'angle allochtones / autochtones.

Une troisième observation est que le secteur de l'alpha accueille un très large éventail de nationalités. A côté de celles traditionnellement présentes dans les lieux d'alpha, en lien avec les politiques déjà anciennes d'immigration de main d'œuvre (Maghreb, Turquie), on rencontre actuellement des groupes importants issus d'autres régions du monde.

Comme le montre le graphique ci-après, la situation est à cet égard assez différente à Bruxelles et en Wallonie. Dans cette dernière Région, elle fluctue également plus rapidement.

*(Suite commentaire et graphique, voir page suivante)*

---

<sup>4</sup> Avec la simplification de la procédure de demande de nationalité (loi entrée en vigueur début 2000), le nombre annuel de nouveaux Belges est passé d'une moyenne de 30.000 dans la seconde moitié des années 90 à plus de 60.000 en 2000 et 2001, pour revenir ensuite vers un chiffre annuel de 31.000 à 35.000. (En 2005 : 11.300 à Bruxelles, et 7.660 en Wallonie – Source : Statbel)

<sup>5</sup> . Nous n'avons pas enregistré jusqu'à présent cette information, mais la question devra à l'avenir être modifiée pour pouvoir prendre en compte ces différentes situations.

<sup>6</sup> . Sur la genèse et l'action de 'Osons en parler', voir *Journal de l'alpha* n°142, septembre 2004, pp. 20-23. Des initiatives visant à toucher un public belge ont également fait l'objet d'articles dans le cadre de dossiers thématiques du *Journal de l'Alpha* : au Hainaut occidental (n°153 sur la Participation des apprenants, juin-juillet 2006) et à Bruxelles (n°156 sur Alpha et travail, janvier 2007).

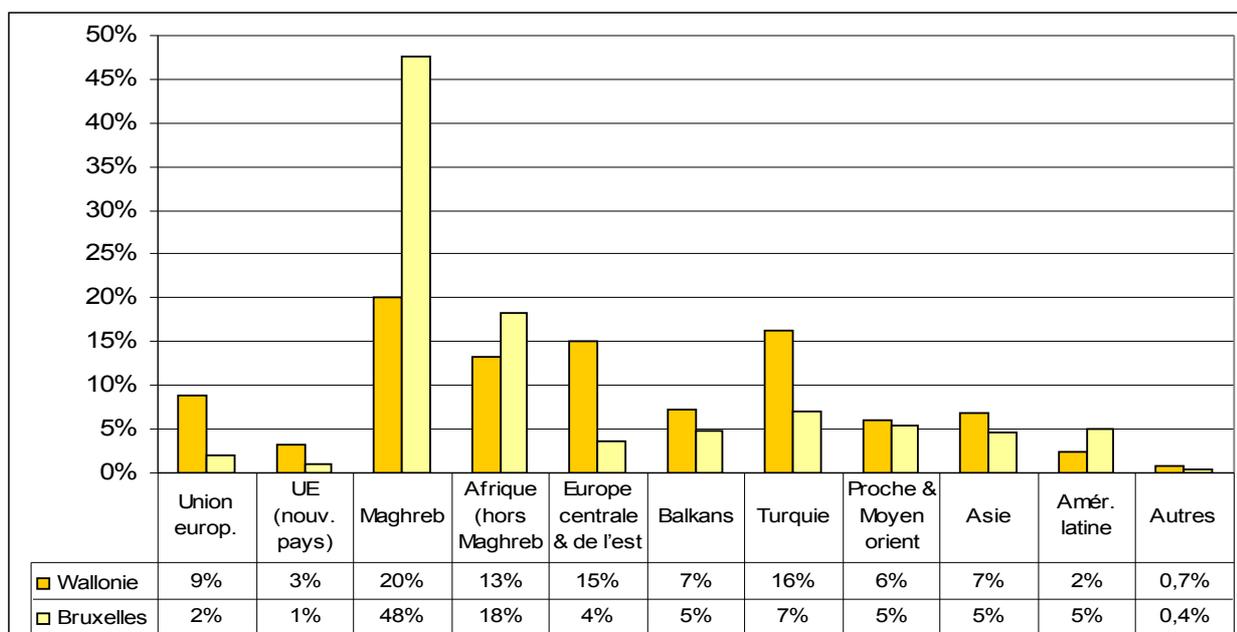
<sup>7</sup> . Cf. la toute récente campagne *Des relais pour l'alpha* (mai 2007). Le *Guide pratique* accompagnant la campagne est disponible auprès de Lire et Ecrire ou téléchargeable à partir de son site (<http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/99/84/>).

Ainsi, du début de la décennie jusqu'à l'enquête 2003-04, les personnes originaires des pays de l'ex 'bloc de l'est' représentaient en Wallonie le groupe le plus important. Il s'est progressivement amenuisé, probablement du fait de la réorientation de ces apprenants, qui étaient généralement bien scolarisés, vers d'autres opérateurs de formation – mais aussi (ce sont les aléas des statistiques) parce que les nationaux des nouveaux pays membres de l'UE<sup>8</sup> se retrouvent maintenant dans une autre catégorie... Ou pour encore d'autres raisons, dont l'éclaircissement réclamerait de comparer les flux migratoires.

Si les apprenants originaires de l'Europe centrale et de l'est restent proportionnellement bien plus nombreux en Wallonie qu'à Bruxelles, de même que ceux venus des Balkans et des 'nouveaux pays UE', les apprenants originaires du Maghreb ont cependant repris la 'première place' (20%) qu'ils avaient longtemps eue, suivis de près par ceux originaires de Turquie (16%).

A Bruxelles, les apprenants originaires du Maghreb étaient et restent de loin les plus nombreux (48% des apprenants étrangers), le second groupe étant constitué de personnes venant d'autres pays d'Afrique (18%). Aucun des autres groupes ne dépasse les 7% (ce qui est la proportion des apprenants originaires de Turquie).

*Apprenants selon leur nationalité (regroupement par zones géopolitiques) – En %*



On soulignera par ailleurs que 19% des apprenants étrangers sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile (22% en Wallonie, 16% à Bruxelles). Cette proportion, qui fluctue au gré de la situation géopolitique et des politiques belges en matière de gestion des flux migratoires, est cette année, comme l'an dernier, en légère baisse.

L'accueil des demandeurs d'asile, candidats réfugiés, sans papiers, etc. dans les formations est une question à la fois trop complexe et trop cruciale au plan éthique pour qu'on puisse en dire autre chose, dans le cadre restreint de la présente étude, que la simple mention de leur présence, relativement importante, parmi les apprenants.

<sup>8</sup> . Pour mémoire, pays devenus membres UE à partir de 2004 ou après : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

## STATUT DES APPRENANTS (selon la source de leurs revenus)

### Note méthodologique

Les catégories de statut utilisées dans l'enquête sont conçues pour être 'mutuellement exclusives', ce qui nécessite des subdivisions ordonnées qui ne sont pas forcément perceptibles dans un commentaire portant sur la fréquence des différents statuts.

Nous reproduisons donc pour information ces catégories telles qu'elles se présentent dans l'enquête.

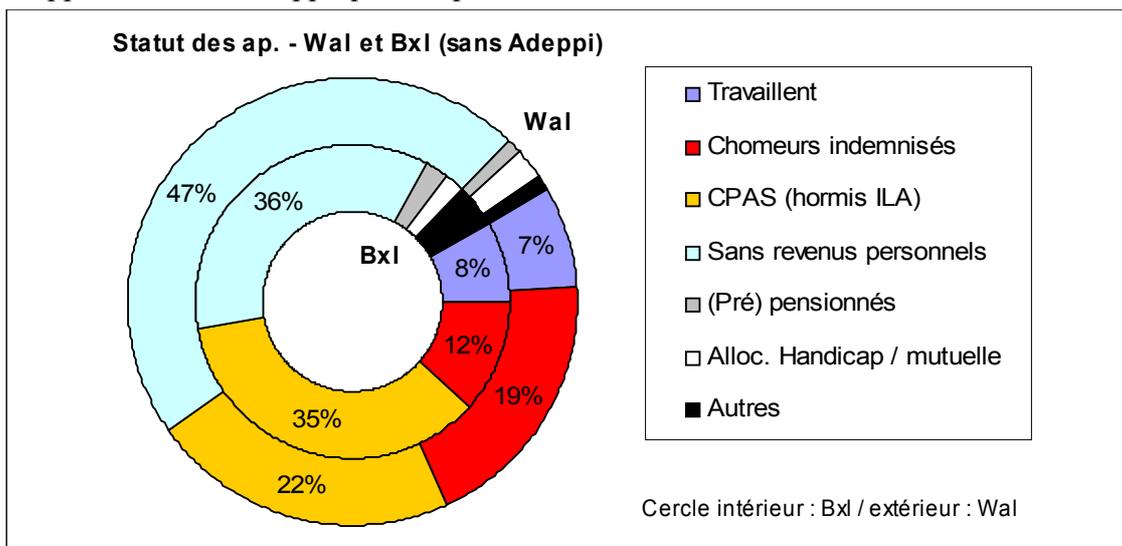
Travaillent	Chômeurs indemnisés	CPAS (hormis ILA)	Sans revenus personnels officiels					personnels Sans revenus Sous-total	(Pré) pensionnés	Allocations Handicap / mutuel.	Autres	Total
			Demandeurs d'emploi non indemnisés	Non inscrits comme			Demandeurs d'asile, 1ère phase, sans papiers, etc.					
				Femmes (ou Hommes) au foyer	Etudiants & jeunes en famille	Détenus						

La vaste catégorie « Sans revenus personnels » regroupe ceux et celles qui ne disposent pas personnellement d'un revenu officiel, qu'il soit lié à leur activité ou au fait d'être titulaire d'un droit à une indemnité ou allocation. Au sein de cette sous-catégorie on distingue les demandeurs d'emploi (non indemnisés donc) et les non demandeurs d'emploi, sous-groupe qui comporte à son tour les femmes (ou hommes) 'au foyer', les étudiants ou jeunes à charge de leur famille, les demandeurs d'asile en 1<sup>ère</sup> phase<sup>9</sup>, les 'sans papiers', ainsi que les détenus.

\* \*

Les deux catégories de loin les plus importantes sont d'une part les personnes qui ne disposent pas de revenus officiels de leurs propre chef (45% de l'ensemble du public), d'autre part les personnes aidées par les CPAS (26%).

Le graphique ci-dessous permet de comparer la situation des apprenants à Bruxelles et en Wallonie, sans les apprenants de l'Adeppi qui sont par définition détenus.



Même si les proportions varient, l'ordre d'importance des différentes catégories se retrouve à l'identique dans les deux Régions (Sans revenus personnels / Revenu du CPAS / Chômage / Travail

<sup>9</sup> . Demandeurs d'asile qui sont à ce stade en centre d'accueil ou en ILA (Initiative Locale d'Accueil, c'est-à-dire qu'un logement est mis à leur disposition par un CPAS, assorti des moyens de subsistance octroyés en nature).

/ etc.).

Ces données confirment le sentiment fréquemment exprimé par les formateurs, à savoir qu'ils travaillent de plus en plus souvent avec des personnes submergées par les difficultés de leur vie quotidienne. C'est une des raisons pour laquelle les acteurs de l'alphabétisation s'impliquent fréquemment dans des actions et des revendications d'ordre politique, qui concernent le droit des personnes à des conditions de vie dignes, le droit au travail, au logement, à la santé,... et bien sûr le droit de se former.

C'est aussi parce qu'il est impossible – et en tout cas pas souhaitable – de ne pas prendre en compte cette dimension de conditions d'existence précaires ou difficiles que l'alphabétisation telle qu'elle est organisée par le secteur associatif n'est quasi jamais une offre de 'cours secs', mais qu'elle est intégrée à d'autres activités ou à d'autres services. En sorte que les participants trouvent un soutien et des outils pour chercher une issue à leurs difficultés dans le lieu même de leur formation, ou dans des organismes proches vers lesquels ils sont orientés.

### Proportion d'apprenant-e-s ayant un travail

La catégorie des apprenants qui travaillent (ou du moins qui ont un travail officiel) s'était amenuisée tout au long de la décennie précédente, passant de 16% en 1990 à 7% en 2000.

Cette proportion varie peu depuis lors (tantôt 7, tantôt 8%) et est très similaire dans les deux Régions. L'attention particulière portée ces dernières années à l'accueil de ce public et les contacts pris avec le monde du travail (entreprises, secteur public, syndicats) n'ont donc pas encore engrangé de résultats globalement significatifs.

Il y a donc lieu de poursuivre l'effort pour organiser des formations dans des plages horaires compatibles pour les apprenants au travail d'une part, d'autre part pour développer les projets en partenariat avec le monde du travail.

		Ap. dont statut connu	Ap. ayant un travail	%
<b>Bruxelles</b>	L&E et Plan	1.051	110	10%
	Autres opér.	3.838	300	8%
<b>Wallonie</b>	L&E et parten.	3.263	284	9%
	Autres opér.	3.225	179	6%
Total (sans Adeppi)		11.377	873	<b>8%</b>

En comparaison des autres opérateurs, les *Lire et Ecrire* comptent une proportion plus forte d'apprenants qui travaillent.

Elle ne dépasse toutefois pas 10% pour l'ensemble de L&E Bruxelles, 9% pour l'ensemble des régionales L&E wallonnes.

Taux de réponse : 74% pour Bxl, 87% pour Wal.

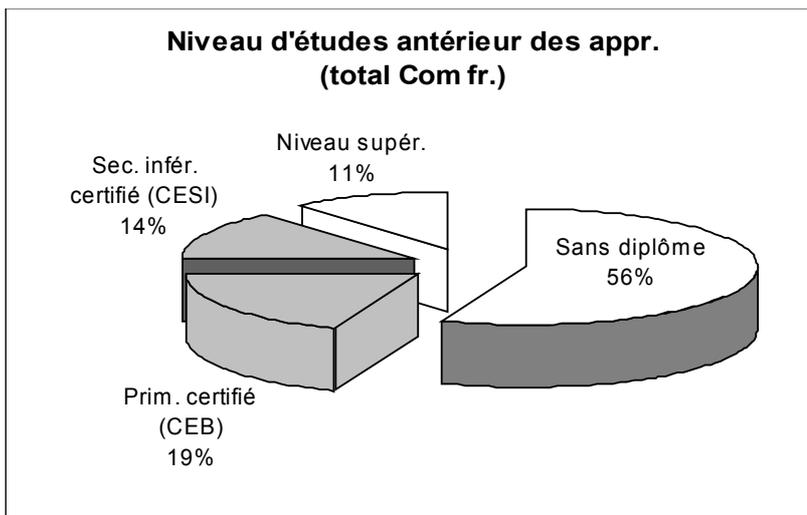
### L'absence de données par genre

Il serait évidemment intéressant de disposer de la distinction Femmes / Hommes pour l'ensemble des données de l'enquête, mais c'est tout particulièrement pour l'analyse du statut socio-professionnel / socio-économique que le manque de cette information fait défaut. Et non seulement pour l'analyse, mais pour ce qu'on peut en retirer comme pistes pour l'action.

Pour ne citer parmi tant d'autres qu'un seul exemple, dans la poursuite du paragraphe précédent, connaître le sexe des apprenant-e-s qui travaillent serait un indice précieux pour améliorer le recrutement de personnes ayant un emploi. Car si l'on y trouvait plus d'hommes que de femmes, ce qui serait très atypique on l'a vu, peut-être devrait-on en déduire que l'offre de cours du soir, souvent considérée comme LE moyen de rendre les formations plus accessibles à ce public, a moins de pertinence en ce qui concerne les femmes, traditionnellement plus entravées par les questions de garde d'enfants. Et par suite imaginer d'autres formules...

Dans l'ensemble, plus de la moitié du public (56%) n'a pas l'équivalent du Certificat d'Etudes de Base (le CEB, le « diplôme de primaire »).

En y ajoutant les 19% qui possédaient au mieux ce certificat, les 3/4 du public accueilli au cours de l'année 2006 2005-06 n'avaient pas dépassé le CEB.



Si la majorité des apprenant-e-s avaient donc bien un niveau de scolarisation en rapport avec la finalité première du secteur, le fait qu'un quart du public ait au moins un niveau de diplôme CESI (secondaire inférieur) appelle quelques explications.

Du milieu des années 90 jusqu'en 2001, on avait de fait assisté à une hausse constante du niveau de scolarité des apprenants. Une inversion de cette tendance s'est alors amorcée, qui se confirme encore l'an dernier, puisque l'enquête précédente, 2004-05, recensait proportionnellement moins de « sans diplôme » (48%) et plus de détenteurs du CESI (31%).

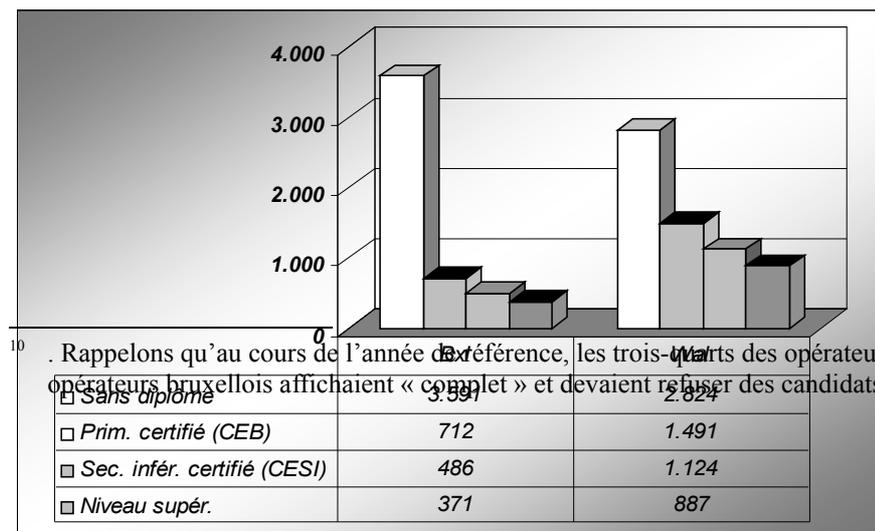
Cette évolution témoigne que les acteurs du secteur de l'alpha ont pris conscience d'une certaine dérive et se sont recentrés sur l'accueil des adultes les moins scolarisés. Mais ce recentrage n'aurait pas été possible sans le développement parallèle d'une offre de formation pouvant accueillir les apprenants qui s'adressaient au secteur de l'alpha faute de trouver place ailleurs.

L'ouverture d'un nombre important de places en FLE dans l'enseignement de Promotion sociale ces dernières années a en effet permis d'y orienter davantage les personnes dotées d'un bagage scolaire suffisant pour suivre ce type d'enseignement.

Par ailleurs, la présence dans le secteur de l'alpha d'apprenants qui ont obtenu un diplôme relativement élevé reflète l'élévation des prérequis exigés pour pouvoir entamer ou poursuivre d'autres formations continuées, y compris les formations professionnelles aux métiers les plus 'manuels'.

Elle reflète aussi que de nombreuses personnes pourtant détentrices d'un CESI, et à fortiori d'un CEB, ne maîtrisent pas les compétences de base et se trouvent démunies pour utiliser l'écrit dans leur vie quotidienne.

C'est néanmoins un enjeu crucial que les opérateurs d'alphabétisation maintiennent leur objectif premier d'accueillir le public qui n'est pas ou très peu scolarisé. Vu que l'offre reste réduite<sup>10</sup>, le danger est en effet qu'un public chasse l'autre, au détriment de ceux qui rencontrent le plus de difficultés.



Le graphique suivant montre que le niveau de scolarité antérieure des apprenants est assez différent dans les deux Régions.

A Bruxelles, 83% des apprenants ont au mieux le

<sup>10</sup> Rappelons qu'au cours de l'année de référence, les trois-quarts des opérateurs wallons et près de la moitié des opérateurs bruxellois affichaient « complet » et devaient refuser des candidats.

CEB, et parmi ceux-ci, la grande majorité n'a pas suivi de réelle scolarité ou n'a obtenu aucun diplôme (70% du public total).

En Wallonie, 45% du public ne dispose d'aucun diplôme, et les trois autres catégories représentent quasi le double de leur proportion à Bruxelles.

### **DURÉE ET MOMENT DE LA FORMATION**

#### **Nombre d'heures de formation suivies par semaine**

Globalement, la moitié des apprenants (51%) suivaient un horaire relativement léger, de 4 à 8 h. par semaine, ce qui est quasi la même proportion que l'an dernier.

La proportion suivant moins de 4 heures/semaine s'amenuise par contre, passant de 10% à 7%, mais avec une situation très contrastée à cet égard entre les deux régions : à Bruxelles, c'était le cas de 78 apprenants, soit à peine plus de 1%, tandis que 12% des apprenants en Wallonie suivent un horaire aussi léger.

Nbre h de fo/sem	Bxl	%	Wal	%	Total CF	%
Moins de 4h	78	1%	755	12%	833	7%
4 à 8h	4.134	68%	2.286	35%	6.420	51%
9 à 12h	909	15%	2.226	34%	3.135	25%
13 à 17h	136	2%	605	9%	741	6%
18h et plus	826	14%	596	9%	1.422	11%
<b>Total</b>	<b>6.083</b>	<b>100%</b>	<b>6.468</b>	<b>100%</b>	<b>12.551</b>	<b>100%</b>

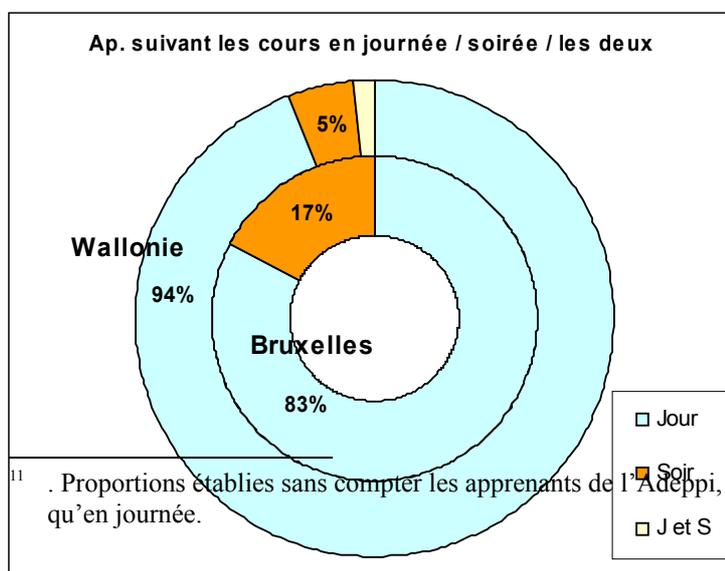
Tx rép. 89%

Le temps que les apprenants consacrent à leur formation est évidemment affaire de choix et de disponibilités personnelles – encore faut-il qu'ils puissent exercer librement ce choix et qu'il existe donc une offre diversifiée.

A cet égard, on notera une diminution du nombre d'opérateurs offrant uniquement moins de 4h de cours/semaine – une durée que Lire et Ecrire estime généralement insuffisante pour le type de formation concernée. On ne comptait plus que 7 opérateurs avec une offre aussi réduite (1 à Bruxelles, 6 en Wallonie).

#### **Moment de la formation (cours de jour / en soirée)**

Globalement, 89% des apprenants suivaient les cours en journée, 10% en soirée, et 1% à la fois le jour et le soir.<sup>11</sup>



La participation en soirée est évidemment liée à l'importance de l'offre de cours du soir, et il est clair que ceux-ci sont plus difficiles à organiser.

En dehors des zones urbaines, il est également moins aisé pour les apprenants de rejoindre de tels cours.

Ceci peut expliquer qu'à Bruxelles, la proportion d'apprenants participant aux cours en soirée soit nettement plus importante qu'en Wallonie.

A Bruxelles, 25 organismes offraient des

cours en soirée ; 18 en Wallonie.

L'offre de cours en soirée est nettement plus fréquente dans les formations organisées par L & E. L&E Bruxelles, qui y a consacré un effort particulier, organise des cours du soir dans chacune de ses 6 locales. Cette année, comme les deux précédentes, quasi la moitié des apprenants des locales bruxelloises de L & E (485 sur 1.026) suivaient des cours en soirée.

Toutes les régionales de L&E Wallonie organisent également des cours du soir, à l'exception de L&E Charleroi et de L&E Namur (dont les partenaires directs offrent de tels cours).

### **CONTRATS DE FORMATION**

3.371 apprenant-e-s suivaient leur formation dans le cadre d'un *Contrat de formation* (dit « F 70 bis ») leur permettant de bénéficier de certains avantages (rétribution horaire, remboursement des frais encourus, ...), au même titre que les autres demandeurs d'emploi en formation auprès du Forem ou de Bruxelles-Formation.

Sous l'angle du genre, les femmes sont largement majoritaires parmi les apprenants disposant d'un Contrat de formation, et cela dans les deux Régions : 68% à Bruxelles, et 70% en Wallonie, soit une proportion similaire ou légèrement supérieure à la proportion globale de femmes.

Bien que le nombre d'apprenants en Contrat de formation soit en augmentation constante, ils ne représentent encore que 24% des apprenants. A noter que le quart seulement des opérateurs étaient en mesure d'offrir à leurs apprenants la possibilité d'un Contrat de formation (c-à-d satisfaisaient aux critères administratifs nécessaires, qui varient d'une Région à l'autre).

Même s'il est imprudent de faire des comparaisons entre les deux Régions en cette matière (en raison de la différence des critères d'éligibilité, pour les opérateurs comme pour les stagiaires), la situation semble à cet égard nettement plus favorable en Wallonie qu'à Bruxelles, puisqu'en Wallonie 39% des apprenants ont un Contrat de formation, contre 7% à Bruxelles.

Ce qui se comprend aisément quand on sait qu'en Wallonie 23 opérateurs d'alpha sont reconnus comme Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP)<sup>12</sup>, pour seulement 9 à Bruxelles.

Lire et Ecrire Bruxelles n'étant elle-même pas reconnue comme OISP, elle n'a aucun apprenant en Contrat de formation, tandis que plus de la moitié des apprenants des régionales wallonnes de Lire et Ecrire disposaient d'un tel contrat.

Du côté des stagiaires, la condition sine qua non pour bénéficier d'un Contrat « F 70 bis » est d'être inscrit comme demandeur d'emploi (assortie d'autres conditions, telles que le suivi d'un nombre minimum d'heures de formation).

Sous cet angle, une proportion nettement plus importante d'apprenant-e-s en alpha seraient potentiellement éligibles à bénéficier d'un tel Contrat.

En effet, en additionnant les chômeurs indemnisés (15% du public), les demandeurs d'emploi non indemnisés (13%) et les bénéficiaires d'un revenu octroyé par les CPAS (26%), on atteint une proportion de 54% d'apprenants inscrits, ou potentiellement inscrits<sup>13</sup>, comme demandeurs d'emploi.

---

<sup>12</sup> . Donnée pour 2005.

<sup>13</sup> . Cette proportion est vraisemblablement surestimée. Connaître, parmi les bénéficiaires d'un revenu octroyé par les CPAS, la part de ceux qui disposent du revenu d'intégration sociale, nous aurait fourni une indication plus précise sur les allocataires du CPAS qui sont demandeurs d'emploi.

Nous avons vainement recherché cette donnée. Les résultats de l'étude commanditée pour évaluer la loi sur le revenu d'intégration (Ernst & Young) sont peu clairs et l'étude est contestée.

